

Liberté Égalité Fraternité

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Affaire suivie: B.DUMOULIN

Gestionnaires du contrôle des structures Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 17/10/2023

Le Préfet de l'Eure à

LAIDIER Mickael
4 la tuilerie

27830 NEAUFLES ST MARTIN

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1306

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour l'installation de Mr LAIDIER Mickaël portant sur 81,8243 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
BEZU ST ELOI	- ZE	3
	- ZO	10
	- ZO	11
	- ZO	12
COURCELLES LES GISORS - 60240	- ZC	45
	- ZC	62
	- ZE	30
	- ZE	34
	- ZE	41
	- ZH	90
DANGU	- C	639
	- C	641
NEAUFLES ST MARTIN	- AB	117
	- AB	481 '
	- AB	482
	- ZA	31
	- ZA	32
	- ZA	38
	- ZA	40
	- ZA	41
	- ZA	43
	- ZA	54
	- ZA	57
	- ZA	67
	- ZE	8 -
	- ZI	47
	- ZI	86
	- ZI	97
	- ZK	26

NEAUFLES ST MARTIN	- ZK	39
	- ZK	41
	7K	6

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17/10/2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4. Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures, aides de crises, agridiff et GAEC

Liliane LABBE